



CHARENTILLY

COMMUNE DE CHARENTILLY

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE



CHARENTILLY

## PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHARENTILLY ET REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par arrêté n° DE\_2017\_051 en date du 18 juillet 2017, Le Maire de la Commune de Charentilly a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Charentilly et sur la révision du zonage d'assainissement collectif (Secteurs Gâte-Soie, La Carrière et les Vignes de la Carrière).

Au terme de cette enquête, ces projets seront approuvés par le Conseil Municipal de Charentilly.

A cet effet, Monsieur Pierre TONNELLE, directeur général des services des collectivités territoriales en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Charentilly, siège de l'enquête publique, **durant 41 jours, du 10 août 2017 à 9h00 au 20 septembre 2017 à 17 h 00**, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête aux heures habituelles d'ouverture des services.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la Commune de Charentilly [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Charentilly.

Les observations peuvent être adressées par écrit, pendant la durée de l'enquête, au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Charentilly 1, Place Andrée COUSIN à Charentilly (37390). Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@charentilly.com](mailto:mairie@charentilly.com).

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Charentilly : [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Charentilly :**

- **Le jeudi 10 août 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Le samedi 2 septembre 2017 de 09h00 à 12h00**
- **Le mercredi 20 septembre 2017 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Charentilly pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Commune de Charentilly. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de la Mairie de Charentilly.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire

– Tél. 02.47.56.65.45. ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@charentilly.com](mailto:mairie@charentilly.com)